



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

CDPENAF du jeudi 29 août 2024 **Relevé de décisions**

I) Documents d'Urbanisme

I.1 – Modification n° 2 du PLU de Venoy;

Demandeur : Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA);
Avis obligatoire simple des membres de la CDPENAF

- au titre des articles L142-5 et R142-2 du code de l'urbanisme : concernant la dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCoT approuvé, pour l'ouverture à l'urbanisation de 54 ha en zone 2AUy;
- au titre des articles L151-12 et R151-26 du CU : concernant la modification des règles d'implantation en zone N, plus proches des voies de desserte.

Présentation : Communauté d'agglomération du Grand Auxerrois + M. Christophe BONNEFOND, élu dans cette structure

Résultat des votes sur la modification des règles d'implantation en zone N du PLU de Venoy

avis défavorables : 2
abstentions : 0
avis favorables : 11

L'avis rendu est favorable.

Résultat des votes sur la dérogation à l'urbanisation limitée en absence de SCOT applicable

avis défavorables : 3
abstentions : 0
avis favorables : 10

L'avis rendu est favorable.

II) ADS

II-1)-Permis de construire pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de ANNOUX

Demandeur : SCEA PLAIN

Présentation DDT, présence de M.PLAIN auditionné par la CDPENAF, échanges et vote conforme

- au titre de l'article L.111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0
abstentions : 0
avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II-2)-Permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de CERILLY

Demandeur : M. Olivier BRUGGEMAN

Présentation DDT, présence de M. Olivier BRUGGEMAN auditionné par la CDPENAF, échanges et vote conforme

- au titre de l'article L. 111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0
abstentions : 0
avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II-3)-Permis de construire pour la construction de deux hangars agricole sur la commune de CERISIERS

Demandeur : EI FORGEOT Jérôme

Présentation DDT, présence de M. Jérôme FORGEOT auditionné par la CDPENAF, échanges et vote conforme

- au titre de l'article L. 111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0
abstentions : 0
avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II.4)–Permis de construire pour la construction d'un bâtiment de stockage sur la commune de PARLY

Demandeur : Société LES ÉCURIES DU THOLON

Présentation DDT, le pétitionnaire ayant délégué son audition à la DDT, échanges et vote conforme

- au titre de l'article L. 111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0
abstentions : 2
avis favorables : 11

L'avis rendu est favorable.

II.5)–Permis de construire pour la construction d'un bâtiment de stockage sur la commune de TANNERRE EN PUISAYE

Demandeur : EARL DU BRANLIN

Présentation DDT, le pétitionnaire ayant délégué son audition à la DDT, échanges et vote conforme

- au titre de l'article L.111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0
abstentions : 0
avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II.6)–Permis de construire pour la construction d'un bâtiment de stockage sur la commune de MOUTIERS EN PUISAYE

Demandeur : EARL DE LA GRAVELLE

Présentation, échanges et vote simple

- au titre de l'article L.111-4 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0
abstentions : 0
avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

La présidente de la CDPENAF,
PETTAZZONI

Isabelle

Madame Isabelle **PETTAZZONI**

La directrice adjointe départementale des
territoires

Signé numériquement par PETTAZZONI
Isabelle
DN: cn=PETTAZZONI Isabelle, c=FR,
o=DDT, ou=Directrice adjointe,
email=sabelle.pettazzoni@yonne.gouv.fr
Date: 2024.09.06 17:28:40 +0200